|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.4** | **Document C18/4-F** |
| **27 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| Travaux préparatoires en vue DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2018 |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document a pour objet de présenter au Conseil un point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-18).Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la PP-18.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Numéro 2 de la Convention](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr);* [*Résolution 77 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-ACTF-2014-PDF-F.pdf)*;* [*Documents PP-14/178*,](https://www.itu.int/md/S14-PP-C-0178/fr)[*C16/110*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0110/fr),[*C17/5*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0005/fr),[*C17/DL/8*](https://www.itu.int/md/S17-CL-170515-DL-0008/fr), et [*C17/130(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0130/fr) |

# 1 Introduction

1.1 Le présent document fait le point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18).

# 2 Accord de pays hôte et visite sur place

2.1 Les négociations entre les Emirats arabes unis (EAU) et l'UIT ont été fructueuses et, le 31 octobre 2017, l'Accord de pays hôte a été signé à Abu Dhabi (EAU) par M. Houlin Zhao, Secrétaire général de l'UIT, et S. E. Hamad Obaid Al Mansoori, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications (TRA) des Emirats arabes unis. Le communiqué de presse de l'UIT disponible à l'adresse <https://www.itu.int/en/mediacentre/Pages/2017-PR59.aspx> contient des renseignements plus détaillés à ce sujet. L'Accord de pays hôte a été publié sous la forme d'un document d'information du Conseil ([C18/INF/7](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0007/fr)).

2.2 Le Secrétariat de l'UIT a effectué une deuxième visite sur place du 13 au 15 mars 2018 afin de rencontrer les interlocuteurs dans le pays hôte, de visiter les infrastructures, les hôtels et le centre de conférences du Dubai World Trade Centre, d'élaborer le plan de sécurité et le plan de communication, ainsi que de progresser dans l'organisation logistique.

# 3 Invitation et appel à propositions

3.1 Une invitation à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 a été envoyée à tous les Etats Membres de l'UIT le 23 octobre 2017, au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis ([CL‑17/41](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0041/fr)).

3.2 Une invitation à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 a été envoyée à l'Etat de Palestine, aux organisations ayant le statut d'observateur ([DM-17/1004](https://www.itu.int/md/S17-DM-CIR-01004/fr)) et aux Membres de Secteur de l'UIT ([DM-17/1005](https://www.itu.int/md/S17-DM-CIR-01005/fr)) le 23 octobre 2017 par le Secrétaire général.

3.3 La lettre circulaire [CL-17/42](https://www.itu.int/md/S17-SG-CIR-0042/fr), envoyée à tous les Etats Membres de l'UIT par le Secrétaire général le 23 octobre 2017, concernait en particulier les propositions pour les travaux de la Conférence, les documents et les élections (appel à candidatures). Les propositions d'amendement de la Constitution et de la Convention soumises par les Etats Membres devaient parvenir avant le 28 février 2018, en application des dispositions du numéro 224 de la Constitution et du numéro 519 de la Convention. Les autres propositions pour les travaux de la Conférence doivent parvenir le 29 juin 2018 au plus tard (numéro 40 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales)) et, conformément à la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, la date limite de soumission de toutes les contributions a été fixée au 15 octobre 2018. Les Etats Membres sont vivement encouragés à utiliser [l'interface pour les propositions présentées à la Conférence (CPI)](https://www.itu.int/net4/proposals/CPI/PP18/) pour soumettre leurs propositions.

3.4 Tous les Etats Membres souhaitant soumettre des candidatures pour les élections ont été invités, conformément au numéro 170 des Règles générales, à les faire parvenir au plus tard le 1er octobre 2018 à 23 h 59 (heure de Genève).

3.5 L'inscription se fera uniquement en ligne à partir du 28 mai 2018.

# 4 Proposition de structure

4.1 Outre les quatre commissions permanentes (Commission de direction, Commission de contrôle budgétaire, Commission des pouvoirs et Commission de rédaction), et conformément à la pratique établie, il est proposé d'instaurer deux commissions chargées des questions de fond (Politique et questions juridiques (Commission 5) et Administration et gestion (Commission 6)), ainsi qu'un Groupe de travail de la plénière (WG-PL).

4.2 La Commission 5 - Politique et questions juridiques devra: examiner les rapports et les propositions concernant les questions de politique de l'Union, y compris les rapports soumis par le Conseil sur les activités de l'Union; recommander des décisions appropriées concernant les activités du Secrétariat général et des trois Secteurs; examiner les propositions d'amendement de la Constitution, de la Convention, des Règles générales et du protocole facultatif; en tenant compte des rapports et des recommandations pertinentes de la Commission 6 et du Groupe de travail de la plénière, recommander à la plénière toutes les mesures appropriées; examiner toute autre question de nature juridique soulevée pendant la Conférence; et transmettre à la Commission 6 les questions ayant des incidences financières.

4.3 La Commission 6 - Administration et gestion devra: examiner le projet de Plan stratégique ainsi que les autres rapports et propositions relatifs au Plan stratégique; examiner les rapports et propositions pertinents relatifs à la gestion générale de l'Union, en particulier ceux qui ont trait aux ressources humaines et financières et les parties pertinentes des rapports soumis par d'autres Commissions et Groupes de travail; élaborer des projets de politique financière ainsi qu'un projet de plan financier pour la période 2020-2023; recommander à la plénière toutes les décisions appropriées relatives à la gestion des activités de l'Union; et transmettre à la Commission 5 les questions appelant des amendements à la Constitution, à la Convention et aux Règles générales.

4.4 Le Groupe de travail de la plénière devra: examiner les rapports et les propositions et recommander des mesures appropriées concernant les questions de politiques publiques, y compris celles relatives à l'Internet, et les autres questions d'ordre général; et transmettre à la Commission 5 les questions appelant des amendements à la Constitution, à la Convention et aux Règles générales, et à la Commission 6 les questions ayant des incidences financières.

# 5 Déclarations de politique générale

5.1 Comme convenu lors de la session de 2017 du Conseil et suivant l'exemple donné lors de la CMDT-17, la durée des déclarations de politique générale sera limitée à trois minutes. Les déclarations dans leur intégralité seront postées sur le site web de la PP-18. En outre, il est proposé que les orateurs prononcent leurs déclarations sur la tribune. Les Etats Membres sont invités à axer leurs déclarations de politique générale sur la façon dont leur pays contribue au Programme Connect 2020 et envisage de soutenir la réalisation des buts et des cibles du "*Nouveau programme Connect"* (voir le projet de lignes directrices dans l'Annexe 1).

# 6 Programme de gestion du temps

6.1 Le Secrétariat élabore actuellement un projet de programme de gestion du temps, qui tiendra compte des leçons tirées de la PP-14, des consultations menées avec les secrétaires des commissions et des commentaires fournis en retour par les Etats Membres. Il est prévu que les travaux des commissions chargées des questions de fond commencent le mardi matin de la première semaine. Au maximum deux séances sur les questions de fond se tiendront en parallèle. Pour faire un meilleur usage du temps, il est également proposé que les séances de la Commission 5 et du Groupe de travail de la plénière durent une heure et demie, et que du temps soit laissé aux groupes ad hoc pour se réunir pendant la journée. Toutes les réunions, y compris celles des groupes ad hoc et des groupes de rédaction, seront affichées sur les écrans placés à proximité du lieu de la Conférence et sur le site web de la PP-18. Comme convenu lors de la session de 2017 du Conseil, il est proposé de fixer la date limite du choix définitif de la classe de contribution au mercredi 31 octobre 2018 à 23 h 59 (heure de Genève), et que le Secrétariat publie les classes de contribution choisies avant 6 heures le quatrième jour de la Conférence, avant le début des élections. La réunion officielle des Chefs de délégation se tiendra le lundi 29 novembre 2018 (09 h 30) et sera suivie par la cérémonie d'ouverture (11 heures), puis par la séance plénière inaugurale (14 h 30).

# 7 Améliorer le bilan écologique de la PP

7.1 Conformément au projet de l'ONU "Du bleu au vert", l'UIT et le pays hôte travaillent de concert pour organiser une conférence plus "verte" en améliorant le bilan écologique de la PP. Des efforts ont déjà été déployés dans un certain nombre de domaines (hôtellerie, transport, utilisation du papier, alimentation et boisson), et il sera, à cette occasion, demandé aux délégués de faire rapport sur la compensation de l'empreinte carbone de leur voyage dans le cadre de la conférence. A cet effet, la PP-18 se déroulera sans document papier, et seules des copies numériques des Actes finals seront mises à disposition des participants. L'UIT souhaite donner le ton en matière de durabilité lors de cette PP et des conférences à venir.

# 8 Groupe de préparation de la Conférence de Dubaï

8.1 Un groupe préparatoire, le Groupe de préparation de la Conférence de Dubaï (DPG), a été établi pour coordonner les travaux préparatoires en interne. Il se compose de représentants du Secrétariat général et des Bureaux, y compris les Directeurs des Bureaux régionaux, et tient des réunions mensuelles.

# 9 Appui aux travaux préparatoires régionaux

9.1 Conformément à la Résolution 58 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, et de manière à renforcer les relations entre l'UIT et les organisations régionales de télécommunication, le Secrétariat a pris part aux travaux préparatoires régionaux en vue de la Conférence de plénipotentiaires afin de soumettre des contributions et des informations sur les travaux préparatoires en vue de la Conférence. Il est proposé de continuer d'organiser des réunions interrégionales informelles, comme pour la PP-14. La première réunion aura lieu mardi 24 avril 2018, de 13 heures à 14 h 30.

**Annexe:** 1

ANNEXE 1

Projet de lignes directrices pour aider les délégations à préparer
leurs déclarations de politique générale à la PP-18

*(La version finale sera distribuée et affichée sur le site web de la PP-18 le 1er* *mai 2018)*

# Informations générales concernant le cadre stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023: après le Programme Connect 2020

Les Etats Membres de l'UIT se préparent pour renouveler leur soutien en faveur du Programme Connect 2020 lors de la prochaine Conférence de plénipotentiaires de 2018, ainsi que pour renouveler leur vision du secteur des télécommunications/TIC après 2020. Les cibles mesurables correspondant aux cinq principaux objectifs qui figurent dans le Plan stratégique de l'UIT proposé pour la période 2020-2023, tel qu'approuvé par la session de 2018 du Conseil, témoignent du fort impact que l'UIT souhaite observer dans le monde.

La vision commune d'"*une société de l'information s'appuyant sur un monde interconnecté, où les télécommunications/TIC permettent et accélèrent une croissance et un développement socio‑économiques écologiquement durables pour tous*", est complétée par les cinq buts proposés et leurs cibles connexes:

1) **Croissance** – Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue à l'appui de l'économie et de la société numériques.

2) **Inclusion** – Réduire la fracture numérique et fournir un accès au large bande "en ne laissant personne de côté".

3) **Durabilité** – Gérer les nouveaux risques, enjeux et perspectives résultant de l'essor rapide des télécommunications/TIC.

4) **Innovation** – Permettre l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC pour appuyer la transformation numérique de la société.

5) **Partenariats** – Renforcer la coopération entre les membres de l'UIT et toutes les autres parties prenantes pour appuyer la réalisation des buts stratégiques de l'UIT.

# Déclaration de politique générale: quelle contribution votre pays peut-il apporter?

Les Etats Membres sont invités à axer leurs déclarations de politique générale sur la façon dont ils contribuent à la réalisation du Programme Connect 2020 et dont leur pays envisage d'appuyer les nouveaux buts proposés et les cibles associées. Les déclarations peuvent comprendre une description de leurs réalisations et de leurs engagements sur le plan national, des annonces de nouveaux partenariats et initiatives, ainsi que de l'aide qu'ils attendent de la part de l'UIT en tant qu'organisation.

Les déclarations de politique générale, dont la durée est limitée à 3 minutes chacune, peuvent être structurées autour des éléments suivants:

INCLUSION

PARTENARIATS

CROISSANCE

DURABILITÉ

INNOVATION

# Fournir une copie de la déclaration accompagnée d'une citation à diffuser dans les médias

Les délégations sont invitées à envoyer leurs déclarations par écrit à l'adresse ppstatements@itu.int et sont encouragées à y joindre une courte citation tirée de la déclaration pouvant être reprise et diffusée par les différents moyens de communication de l'UIT.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la page web des déclarations de politique générale: <https://www.itu.int/web/pp-18/fr/page/72-policy-statements>.

# Appendice: Description des buts stratégiques et des cibles de l'UIT

*(Sera examiné par le Conseil à sa session de 2018 dans le cadre du projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 (Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023), et inclus dans la version finale des lignes directrices.)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_